



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
SECTION PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

NOTICE RELATIVE À LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ACCÈS AU CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE À L'ENA (PENA) - SESSION 2019 -

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter au concours 2019, une préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'École Nationale d'Administration (pré-concours ENA).

Conditions d'accès à la préparation au pré-concours de l'ENA

Cette préparation s'adresse aux fonctionnaires ou agents publics justifiant, hors période de stage, de quatre années au moins de services publics effectifs au 31 octobre 2019.

Nul ne peut concourir plus de trois fois au total au concours d'accès au cycle préparatoire à l'ENA.

Nature des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité sont les suivantes :

- 1 - rédaction d'une note de synthèse sur un dossier (durée 4 heures, coef. 2) ;
- 2 - rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international au choix entre 4 sujets (durée : 3 heures, coef. 2).

L'épreuve orale d'admission est la suivante :

Un entretien permettant d'apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat à partir d'un dossier présentant son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coef. 3).

Déroulement et contenu de la préparation

La préparation est organisée sous la forme d'un enseignement à distance et en présentiel. Elle comprend deux formules :

- 1) Formule A : l'enseignement à distance et les entraînements

La préparation se caractérise par un enseignement à distance prenant la forme de modules de formation mis en ligne sur la plateforme d'e-formation de l'IGPDE (sur internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>

Ces modules contiennent des conseils méthodologiques, des apports de connaissance (fiches et chroniques d'actualité). Elle inclut aussi des devoirs cadencés (notes de synthèse et notes d'actualité) et des entraînements aux épreuves (concours blancs) de mi-septembre 2018 à fin février 2019 à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires.

Outre les sujets de devoir proposés en ligne, deux types d'entraînements aux épreuves sont organisés : des concours blancs et des jurys fictifs.

- 2 concours blancs se dérouleront dans les locaux de l'Institut à Vincennes. Ils auront lieu les **samedis : le premier le 17 novembre 2018 et le second le 2 février 2019 (dates prévisionnelles)**.

- 2 jurys fictifs par personne seront organisés pour les seuls candidats admissibles et auront lieu dans les locaux de l'IGPDE en **mai et juin 2019**.

En tenant compte de ces deux concours blancs, la préparation compte en tout 12 devoirs.

2) Formule B : l'enseignement à distance et les cours oraux :

A l'appui de la préparation à distance (formule A ci-dessus), l'IGPDE dispense dans ses locaux à Vincennes (20, allée Georges-Pompidou) :

- une formation de deux journées de méthodologie (6 heures de formation par journée) concernant les épreuves écrites du concours (synthèse et actualité), **dans la limite des places disponibles**. La première journée sera programmée le samedi 15 septembre 2018 et la deuxième le samedi 15 janvier 2019.
- des conférences mensuelles d'actualité de 3 heures environ (de septembre 2018 à juin 2019) filmées, puis mises à disposition des préparants sur leur plate-forme.

Ces cours s'adressent principalement aux candidats d'Île-de-France.

Une préparation en « présentiel » est proposée aux candidats de province par les IRA suivants : Lyon, Metz et Nantes. L'inscription définitive se fera au début du mois de septembre **sous réserve que le nombre de candidats « préinscrits » soit suffisant pour ouvrir une session.**